Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 050-200056844-20241004-DEL2024_242-DE

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction urbanisme et foncier
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2024_242
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2024

29 - LE QUARTIER DES HORIZONS DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'EMPRISES DE VOIRIE

Le 10 avril 2024, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a approuvé le projet de déclassement du domaine public communal d'emprises de voirie du quartier Charcot-Spanel, au nombre de dix, à savoir une partie de la voie de desserte de la résidence Charcot-Spanel et une partie des parkings des bâtiments « Lilas », « Violettes », « Muguets » et « Primevères » ; et a décidé du lancement d'une enquête publique préalable audit déclassement, obligatoire dans le cas présent puisque portant non-affectation partielle de la voie à la circulation générale.

En vertu de l'article R*141-4 du code de la voirie routière, Monsieur le Maire de Cherbourg-en-Cotentin a donc prescrit par arrêté du 2 mai 2024 l'ouverture de l'enquête publique et la désignation du commissaire-enquêteur à cet effet.

Ainsi, l'enquête publique s'est déroulée du 11 au 26 juin 2024 inclus en l'hôtel de ville de Cherbourg-en-Cotentin, soit pendant 15 jours consécutifs.

A l'issue de la clôture de l'enquête publique, M. Jean-Philippe ANCKAERT, commissaire-enquêteur, a transmis sous un mois ses conclusions motivées, conformément à l'article R*141-9 du code de la voirie routière. Considérant le respect des dispositions réglementaires, la régularité des affichages et publication par voie de presse, la mise à disposition en l'hôtel de ville du dossier complet et conforme, l'absence d'opposition au projet et la cohérence de la démarche dans le cadre du projet de renouvellement urbain dans lequel elle s'inscrit, M. ANCKAERT a émis un avis favorable au déclassement du domaine public communal des emprises de voirie susvisées dans son rapport en date du 15 juillet 2024.

Étant donné qu'il ressort des conclusions du commissaire-enquêteur qu'aucune opposition n'a été manifestée, la décision portant déclassement du domaine public communal des emprises de voirie susvisées est prise par délibération du conseil municipal tel que prévu par l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Une fois le déclassement acté, lesdites emprises foncières pourront faire l'objet d'une vente au profit des bailleurs sociaux concernés dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Quartier des Horizons.

Considérant que la procédure a été respectée et que le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable, le conseil municipal est invité à :

- approuver le déclassement du domaine public communal des emprises de voirie susvisées et figurant en annexe, situées quartier Charcot-Spanel à Cherbourg-en-Cotentin, et représentant une surface totale de 2 261 m² ;
- dire que les biens ayant fait l'objet de l'enquête publique intègrent le domaine privé de la collectivité ;
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document y afférent.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 050-200056844-20241004-DEL2024_242-DE

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : **19h16**		Nombre de votants : **54**	
Pour : **54**	Contre : **0**	Abstention : **0**	NPPV : **0**

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE
Signé électroniquement par : Benoit ARRIVE
Date de signature : 04/10/2024
Qualité : Président de séance

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ
Signé électroniquement par : Sylvie LAINE
Date de signature : 04/10/2024
Qualité : Secrétaire de séance

PJ : 1

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 050-200056844-20241004-DEL2024_242-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche

Conseil municipal du 2 octobre 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 46
Date de la convocation et de son affichage : 19 septembre 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le deux octobre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 19 septembre 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit – BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Noureddine à son départ 20h20) - BOUSSELMAME Noureddine (mandataire CATHERINE Arnaud jusqu'à son arrivée 19h15) – BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine – GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle – HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel – LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie – LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph (mandataire PLAINEAU Nadège à son départ 19h35) - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie – LEMOINE Morgan - LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédérik - MARGUERITTE Camille (mandataire BOQUAIRE Guy à son départ 19h42) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel – MORIN Lucie - PERRIER Didier – PLAINEAU Nadège – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe (mandataire VASSAL Emmanuel à son départ 20h45) - TARIN Sandrine (mandataire FRANÇOISE Bruno jusqu'à son arrivée 19h27) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel – VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

BRANTONNE Pascal
FAGNEN Sébastien a donné procuration à DUVAL Karine
ISOIRD Valérie a donné procuration à BERHAULT Bernard
LEFAIX-VÉRON Odile a donné procuration à HÉBERT Dominique
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à HAMON-BARBÉ Françoise
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédérik
PECORARO Yvonne a donné procuration à VIVIER Nicolas
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
SOURISSE Claudine a donné procuration à LEPOITTEVIN Gilbert

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 050-200056844-20241004-DEL2024_242-DE

Les emprises concernées par le déclassement sont les suivantes :

N°	Emprise foncière	Surface en m²	N° au plan de division	Nature avant déclassement	Nature après déclassement
D1	Partie de la desserte de la Résidence Charcot-Spanel	242	BH DPp1	Voirie – Stationnement public	Terrain construction
B1	Partie du parking résidence « Les Lilas »	482	BH DPp3	Voirie – Stationnement public	Terrain construction
C1	Partie du parking résidence « Les Lilas »	50	BH DPp5	Voirie – Stationnement public	Terrain construction
C2	Partie du parking résidence « Les Violettes »	310	BH DPp8	Voirie – Stationnement public	Terrain construction
C3	Partie du trottoir de la rue du Docteur Charcot	1	BH DPp6	Emplacement coffret technique	Terrain construction
C4	Partie du trottoir de la rue du Docteur Charcot	9	BH DPp7	Emplacement libre	Terrain construction
E1	Partie du parking résidence « Les Primevères »	267	BH DPp9	Voirie – Stationnement public	Terrain construction
E2	Partie du trottoir de la rue du Docteur Charcot	2	BH DPp10	Emplacement coffret technique	Terrain construction
F1	Partie du parking résidence « Les Muguets »	897	BH DPp12	Voirie – Stationnement public	Terrain construction
F2	Partie du trottoir de la rue du Docteur Charcot	1	BH DPp11	Emplacement borne incendie	Terrain construction

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 050-200056844-20241004-DEL2024_242-DE

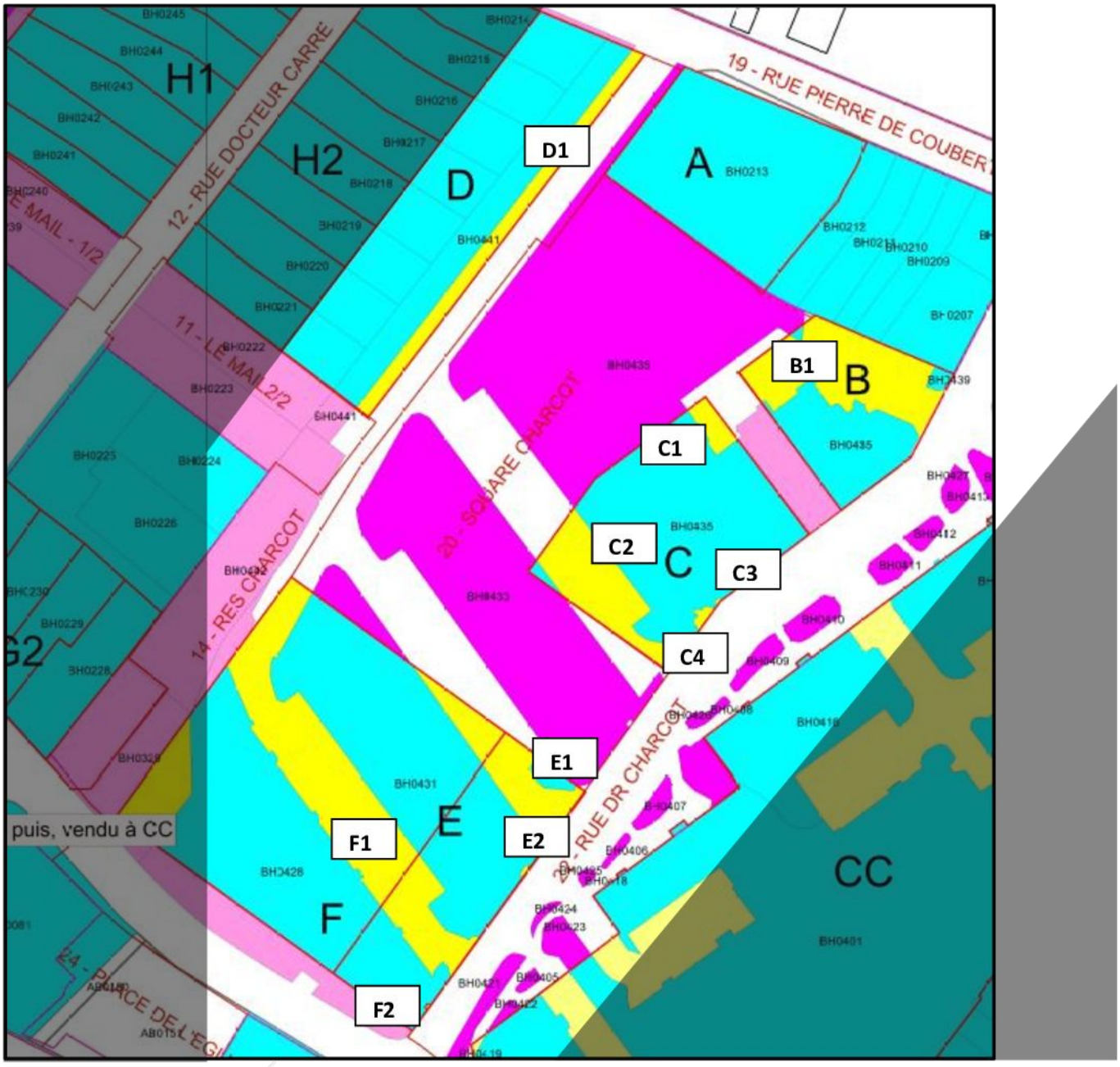

Espaces publics concernés par le déclassement

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 050-200056844-20241004-DEL2024_242-DE

❖ Photos des emprises publiques à déclasser :

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 050-200056844-20241004-DEL2024_242-DE

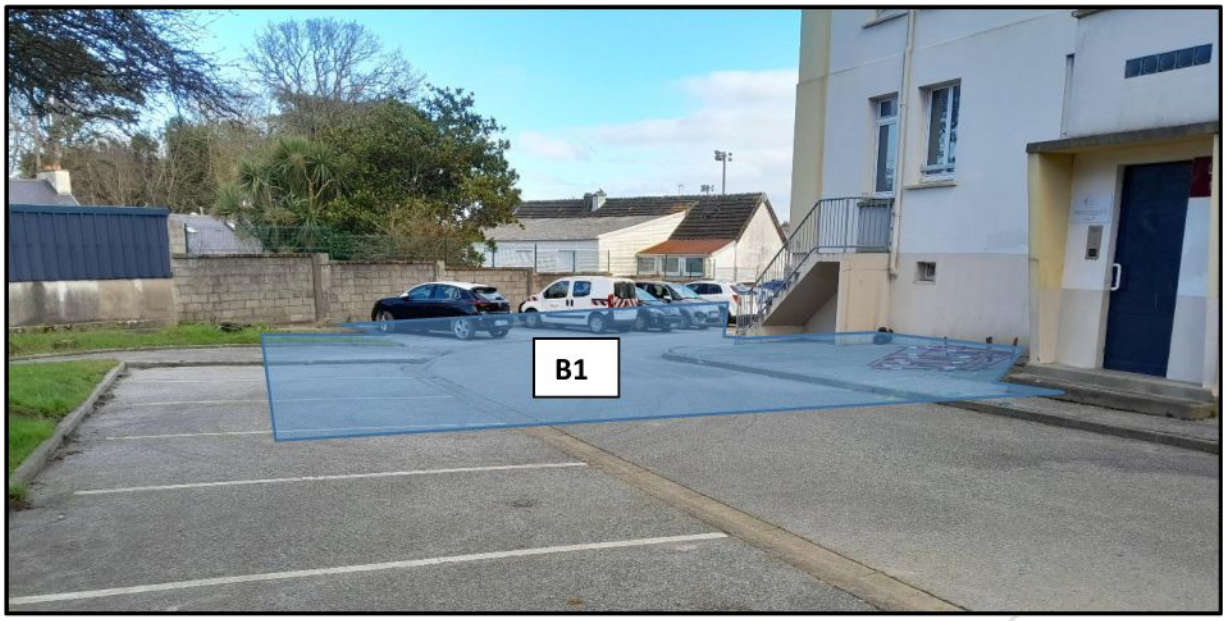

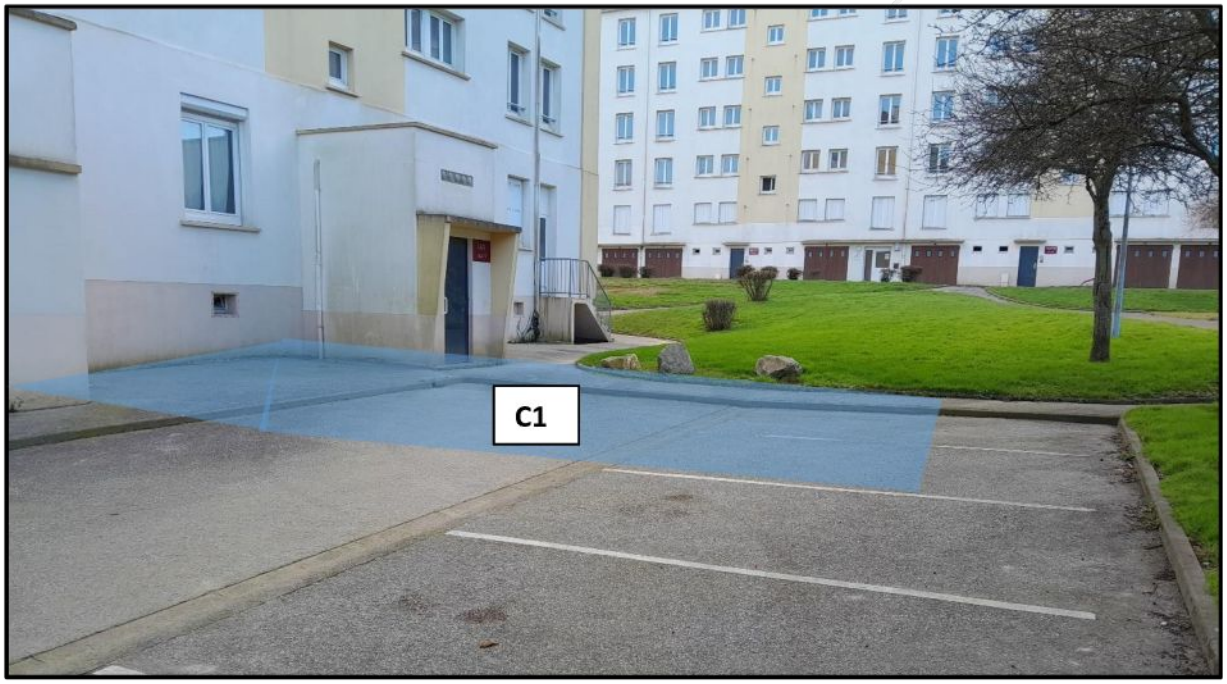

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 050-200056844-20241004-DEL2024_242-DE

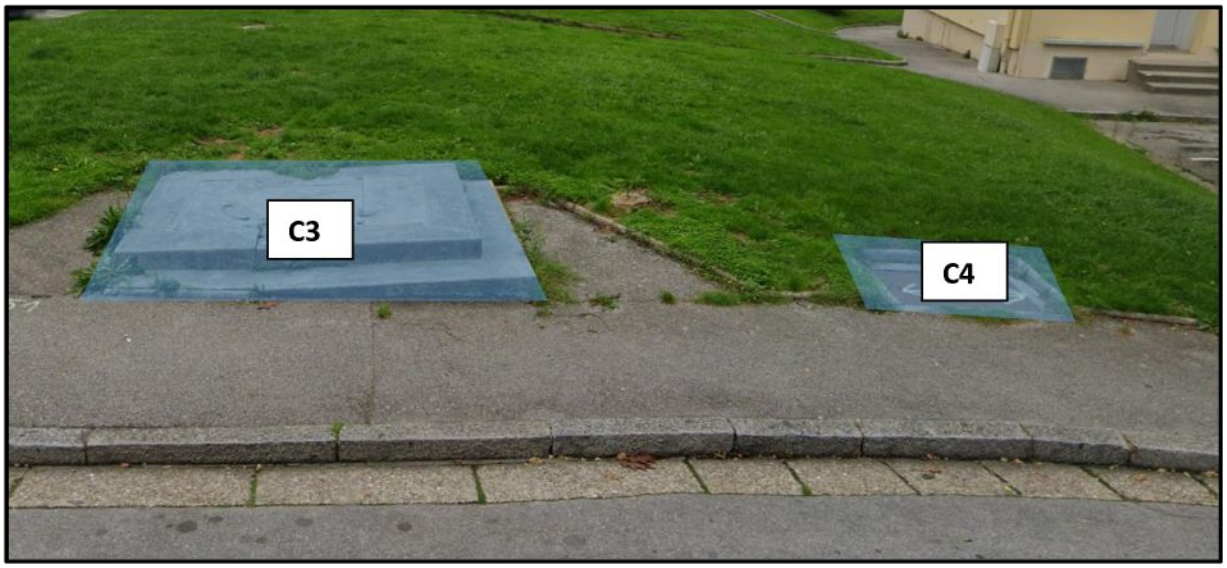

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 050-200056844-20241004-DEL2024_242-DE

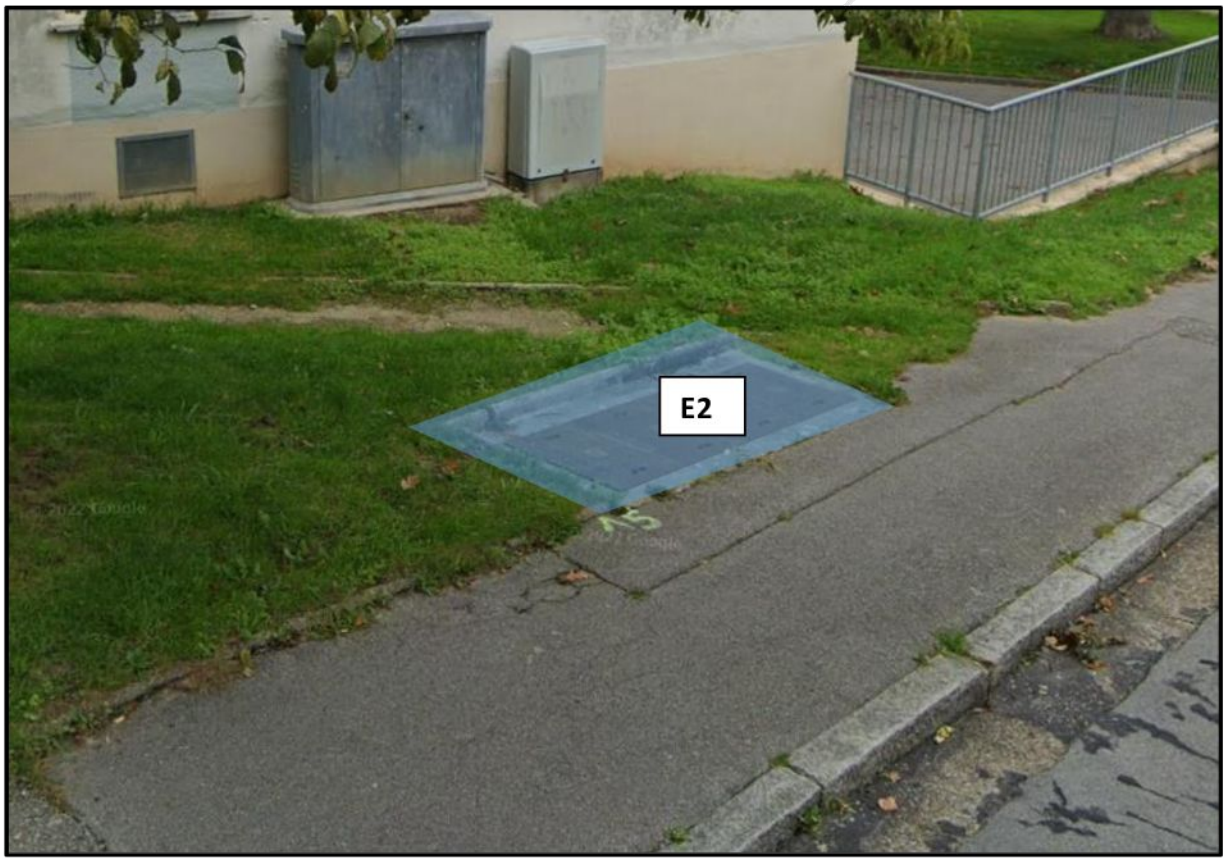
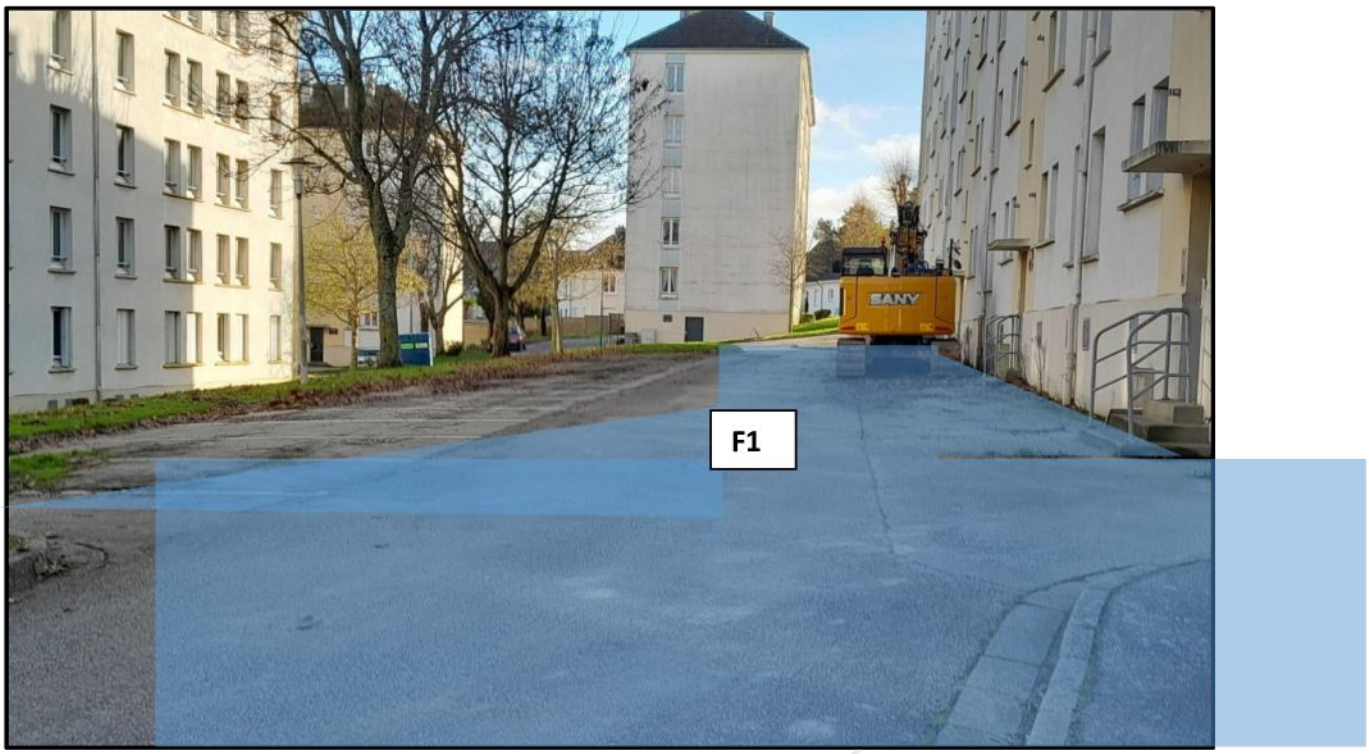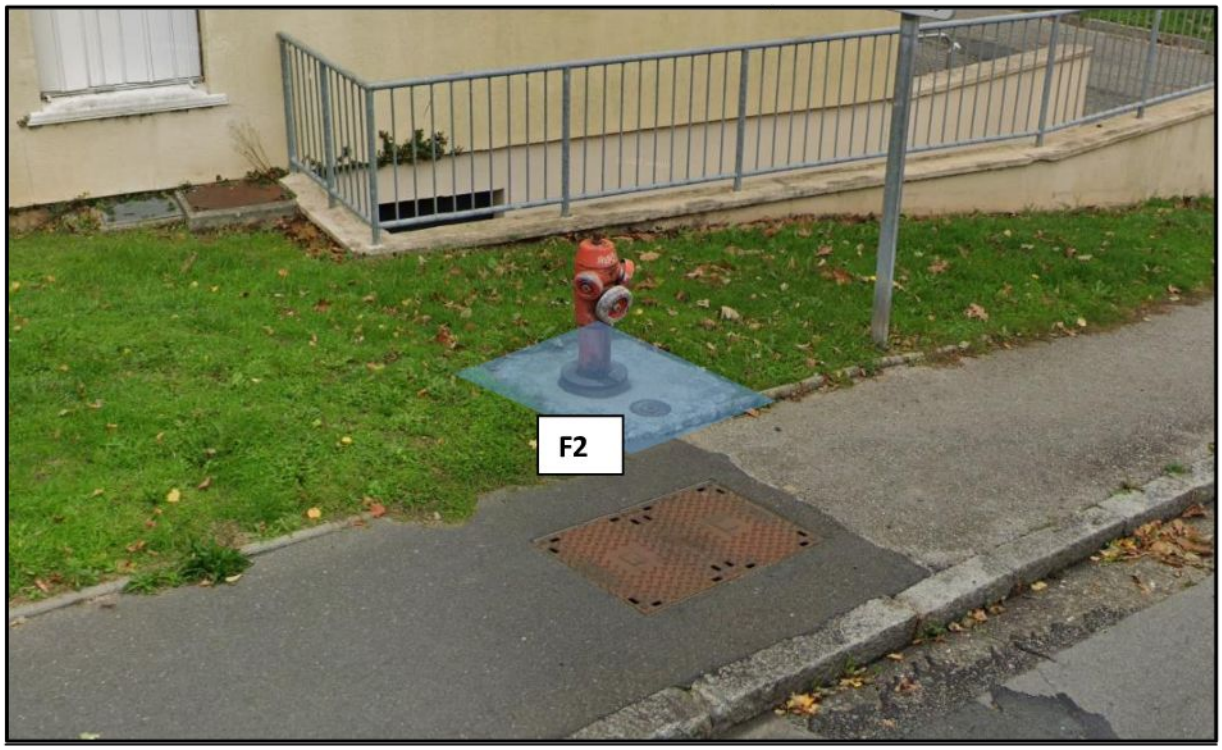
Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 050-200056844-20241004-DEL2024_242-DE